



## **NOTE DE PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS POINTS ABORDÉS À L'ORDRE DU JOUR DU COMITÉ SYNDICAL DU 17 DÉCEMBRE 2009**

### **Désignation du délégué secrétaire de séance**

Le Président désigne un délégué parmi les membres du Comité Syndical, afin d'assurer la relecture et la co-signature du compte-rendu de la réunion avec le Président.

### **Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 23 octobre 2009**

Le Comité Syndical doit valider le compte-rendu du dernier Comité Syndical, qui s'est déroulé le 23 octobre 2009 à Ravières. Un exemplaire de ce compte-rendu est joint au présent document.

### **Hommage**

M. le Président rendra hommage à MM. Beaufiles et Sourd, Délégué ou Maire de communes adhérentes au S.I.R.T.A.V.A., disparus en 2009.

### **Débat d'Orientations Budgétaires – Exercice 2010**

Le Débat d'Orientations Budgétaires :

- est obligatoire avant le vote du Budget puisque le S.I.R.T.A.V.A. intègre une commune de plus de 3.500 habitants,
- permettra d'adopter le Budget Primitif 2010 dès le prochain Comité Syndical.

Le Président présentera les orientations budgétaires 2010, qui seront reprises dans le Budget Primitif 2010.

## **A) Pôle Administratif**

### **1) Modification des statuts du S.I.R.T.A.V.A. : intégration du Contrat Global Aval**

Il est rappelé la délibération du Comité du Syndical du 30 juin 2009 par laquelle le S.I.R.T.A.V.A. a souhaité s'engager dans l'élaboration d'un Contrat Global, outil Agence de l'eau Seine-Normandie. Ce Contrat portera sur le territoire du bassin versant de l'Armançon dans sa partie aval, c'est-à-dire dans les départements de l'Yonne et de l'Aube, auquel s'ajoutent cinq communes de la Côte-d'Or (Arrans, Asnières-en-Montagne, Planay, Rougemont et Verdonnet).

Pour permettre son élaboration et sa mise en œuvre, il est nécessaire de modifier les statuts du syndicat.

Aussi, est-il demandé au Comité de bien vouloir acter les modifications suivantes de l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2007 modifié :

« ... »

#### Article 4 : Objet du syndicat

« ... »

Le Syndicat est également porteur de trois projets dans le domaine de la gestion de l'eau et de la prévention des inondations :

- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI). Le périmètre d'action de ces deux projets dépasse celui du S.I.R.T.A.V.A., puisque c'est l'ensemble du bassin versant qui en bénéficie,
- Le Contrat Global Aval, dont le périmètre d'action dépasse celui du S.I.R.T.A.V.A., puisqu'il concerne la partie aval du bassin versant de l'Armançon, à savoir ce bassin versant dans les départements de l'Yonne et de l'Aube, ainsi que cinq communes de Côte-d'Or, soit Arrans, Asnières-en-Montagne, Planay, Rougemont et Verdonnet.

Des conventions pourront être passées par le SAGE, le PAPI et le Contrat Global Aval avec les communes et les établissements publics de coopération intercommunale compétents du bassin versant non adhérents au S.I.R.T.A.V.A. pour des prestations dans la limite des compétences du syndicat.

« ... »

#### Article 8 : Contributions

« ... »

La contribution des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents du bassin versant non adhérents aux dépenses engendrées dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) et du Contrat Global Aval est déterminée par le Comité Syndical, sur proposition du Bureau, au prorata du nombre d'habitants de chaque commune et du pourcentage de la surface communale située sur le bassin versant de l'Armançon.

« ... »

### **2) Décision modificative n° 3**

La Décision Modificative n° 3 sera proposée au vote du Comité Syndical.

## **B) Pôle Rivières**

### **1) Organisation du Pôle et opérations en cours**

Le Responsable du Pôle Rivières présentera l'organisation des équipes techniques, les opérations menées actuellement et le calendrier prévisionnel de l'activité pour l'année 2010.

## **2) Pôle Rivières : demandes de financement pour l'année 2010**

Le S.I.R.T.A.V.A. mène des actions d'aménagement des cours d'eau situés dans son périmètre. Elles peuvent consister en de l'entretien de végétation, de la mise en place de clôtures et d'abreuvoirs, de la plantation et en des opérations de gestion de la dynamique fluviale.

Pour assurer ces missions, un Pôle Rivières a été mis en place. Il comporte :

- un ingénieur, Responsable du Pôle, à temps complet,
- trois techniciens de rivières à temps complet.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser M. le Président à solliciter des subventions auprès des différents partenaires financiers pour assurer l'animation des actions rivières du S.I.R.T.A.V.A. sur l'année 2010.

## **C) Pôle SAGE/PAPI/Contrat Global Aval**

### **1) Cellule d'animation du SAGE : demandes de financement pour l'année 2010**

Le projet de SAGE de l'Armançon devrait être adopté par la Commission Locale de l'Eau en début d'année 2010. La procédure d'approbation sera ensuite mise en œuvre.

Pour assurer cette mission, une cellule d'animation a été mise en place. Elle comporte :

- un poste d'animateur à mi-temps,
- un poste d'assistante administrative à temps partiel (un 1/8<sup>ème</sup> de temps).

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser M. le Président à solliciter des subventions auprès des différents partenaires financiers pour assurer l'animation du SAGE sur l'année 2010.

### **2) Point sur l'avancement de l'élaboration du Contrat Global Aval**

L'animatrice du Contrat Global Aval fera une présentation de son travail en cours.

### **3) Cellule d'animation du Contrat Global Aval : demandes de financement pour l'année 2010**

L'année 2010 va permettre l'élaboration du Contrat Global Aval avec les maîtres d'ouvrage dans le domaine de la gestion de l'eau et les partenaires financiers.

Pour assurer cette mission, une cellule d'animation a été mise en place. Elle comporte :

- un poste d'animateur à temps complet,
- un poste d'assistante administrative à temps partiel (un quart-temps).

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser M. le Président à solliciter des subventions auprès des différents partenaires financiers pour assurer l'animation du Contrat Global Aval sur l'année 2010.

#### **4) Point sur l'avancement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)**

L'animateur PAPI fera un point sur les actions en cours :

- Diagnostics de vulnérabilité aux inondations pour l'habitat

La campagne de communication réalisée cet automne sur les « communes tests » d'Aisy-sur-Armançon, Chaource et Montbard a permis de réaliser une vingtaine de diagnostics. Cette action va être étendue à l'ensemble du bassin. Dans les prochaines semaines, l'animateur PAPI doit se rapprocher des élus et délégués des communes concernées afin :

- de présenter le dispositif,
- de proposer des courriers, des affiches, des plaquettes et des articles à faire paraître dans les bulletins municipaux pour informer les riverains inondables sur le dispositif,
- d'organiser une réunion publique d'information sur quatre communes de Côte-d'Or (Vitteaux, Venarey-Lès-Laumes, Semur-en-Auxois, Buffon), neuf communes de l'Yonne (Cry-sur-Armançon, Ancy-le-Franc, Lézennes, Tanlay, Tonnerre, Flogny-la-Chapelle, Saint-Florentin, Brienon-sur-Armançon, Migennes) et une de l'Aube (à déterminer).

Le marché conclu avec le cabinet Ginger prévoit la possibilité de réaliser un maximum de 200 diagnostics jusqu'à octobre 2010.

- Etude de l'impact du ruissellement et du drainage sur les parcelles agricoles

Cette étude doit être réalisée sur trois sous-bassins : l'Armance, l'Oze et l'Armançon de Semur-en-Auxois à Pont-et-Massène (le périmètre d'étude précis reste à déterminer).

Un bilan de la réunion de lancement organisée le 4 décembre 2009 et réunissant les différents partenaires techniques et financiers sera présenté.

#### **5) Cellule d'animation du PAPI : demandes de financement pour l'année 2010**

En 2010, le PAPI va continuer ses actions avec notamment la poursuite des diagnostics de vulnérabilité de l'habitat aux inondations, le lancement d'une étude de l'impact du drainage et du ruissellement de surfaces agricoles et un projet d'effacement d'ouvrages sur la Commune de Semur-en-Auxois.

Pour assurer cette mission, une cellule d'animation a été mise en place. Elle comporte :

- un poste d'animateur à temps complet,
- un poste d'assistante administrative à temps partiel (un quart-temps).

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser M. le Président à solliciter des subventions auprès des différents partenaires financiers pour assurer l'animation du PAPI sur l'année 2010.

## **D) QUESTIONS DIVERSES**